

**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020**

En raison de l'envoi tardif de compte rendu, M. le maire propose de valider les comptes rendus des dernières séances lors de prochain Conseil – accepté à l'unanimité.

**1) Présentation par le bureau d'étude du 1er jet du plan de définition du Bourg de St Laurent du Bois**

Le bureau d'étude présente l'étude de définition pour les terrains récemment acquis par la commune avec deux hypothèses. Plusieurs interrogations en résultent : places de stationnement/intégration des bâtiments dans le bourg/l'équilibre entre l'augmentation de nombre de constructions/habitants contre la conservation de l'identité de village/la taille des terrains/la dangerosité de virage/la construction en mitoyen. La présentation de l'étude est en annexe. **ANNEXE 1**. Le Conseil discutera des deux hypothèses proposées au prochain conseil de décembre.

**2) Choix du Maître d'œuvre – Aménagement du Bourg**

M. Philippe Sancho présente le rapport d'analyse d'appel d'offre pour le choix du maître d'œuvre pour l'aménagement du bourg. Suite à sa présentation, le Conseil Municipal décide d'accorder ce marché à l'entreprise suivante :

**Gr. Vanessa Leydier/Even BTP  
Rue Lajarte 33 800 Bordeaux**

MONTANT HT : 24 078,00 € (PHASE 1 et PHASE 2)

**ANNEXE 2 Grille d' Analyse globale/ ANNEXE 3 RAO\_MAPA**

**3. Décision – Enfouissement ligne HTA**

M. le Maire présente le dossier concernant l'enfouissement de réseau HTA (haute tension aérienne) qui comprend l'enfouissement de réseau télécom et basse tension.

Cout total de l'opération : 39 257.29 € HT

Subvention Exceptionnelle dans le cadre du CAB : 13 739.95 €

DSIL/DETR : non éligible

Reste à charge pour la commune : 25 517.34 € HT

Suite à une discussion, le Conseil Municipal donne une suite favorable (8 pour/2 abstentions).

**ANNEXE 4 Plan Ligne ENEDIS**

**4. Décision – Traitement de l'eau – bâtiments publics**

M. le maire informe le Conseil d'une fuite d'eau importante liée aux chasses d'eau des sanitaires dans la salle des fêtes. Une décision sera prise au prochain Conseil.

**5. Décision – chemins blancs**

Une seule entreprise a répondu à l'appel d'offre pour la réparation des chemins blancs. AF TERASSEMENT (12 250 € HT). Le Conseil décide d'attendre l'année prochaine pour effectuer les travaux en demandant la subvention FDAEC, qui devrait couvrir environ 70% du coût.

**6. Délibération portant sur le refus du transfert de la compétence PLUI à la CdC Rurales de L'Entre Deux Mers**

En raison de la COVID, cette délibération doit être prise plus tard

## **7. Délibération accordant la possibilité de rémunérer les heures complémentaires**

Un fonctionnaire à temps non complet peut être amené à effectuer des heures au-delà de la durée normale définie lors de la création de l'emploi qu'il occupe. Il sera rémunéré sur la base horaire résultant d'une proratisation de son traitement (art. 105 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984), tant que le total des heures effectuées ne dépasse pas la durée du cycle de travail défini par la collectivité pour les agents à temps complet (35 heures). Ces heures sont dites complémentaires. M. le maire demande au Conseil son accord autorisant la réalisation et le paiement d'heures complémentaires. Le Conseil accepte à l'unanimité.

## **8. Prime COVID/Cadeaux Agents**

D'un commun accord, ce point sera abordé au prochain Conseil Municipal

## **9. Commissions CdC**

M. le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent intégrer les commissions de la CdC. Les Conseillers répondent comme suit :

Communication externe – Tourisme :	Jean Louis Elain
Environnement – Développement Durable	Vincent DESPAGNE
Infrastructures routières :	Sébastien BOLZON
Ressources Humaines – communication interne :	Colin SHERIFFS

## **10. Signature carte ASPECTS**

Afin de remercier l'association ASPECTS pour l'élaboration du livre sur la commune, M. le Maire demande au Conseillers de signer une carte de remerciement.

## **11. Point poste secrétaire de mairie**

M. le maire informe le Conseil Municipal que l'arrêt maladie de la secrétaire de mairie a été prolongé ainsi que l'arrêt maladie de l'agent polyvalent. Il demande l'accord du Conseil pour recruter une remplaçante au niveau du secrétariat car il y a du retard sur certains dossiers. Le Conseil donne son accord.

## **12. QUESTIONS DIVERSES**

MISE EN PLACE D'UNE ECLUSE RD 123 E14 : M. le maire informe le Conseil qu'il a reçu un avis favorable du Centre Routier de Langon pour la mise en place d'une écluse avant les logements communaux sur la route RD 123 E14, venant de Gornac. La mise en place d'une écluse provisoire test devrait avoir lieu avant la fin de l'année.

## **13. Délibération modification budgétaire**

N'ayant pas assez de crédits sur la ligne budgétaire affectée aux études pour payer la facture du bureau d'étude Atelier Provisoire, pour le plan définition du bourg, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter une modification de BP en prenant sur le chapitre « investissement Mairie » pour alimenter la ligne budgétaire adéquate. Le Conseil accepte à l'unanimité.

La séance est levée à 21h15